

# DÉLIBÉRATION N° 2026/022

Extrait du registre des délibérations du  
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 avril 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	--------------	-------------------------

N° identifiant	2026/022	Titre	Désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein du Conseil Médical en formation plénière
----------------	----------	-------	--

Date de la convocation	27 mars 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	Mme Annette SAVIN

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	14	M. Edouard RENAUD M. Éric BAILLY, Mme Josette COLAS, Mme Nathalie DESJARDINS, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Evelyne GOURDEAU, Mme Gisèle JEAN, M. Rémy MARCHADIER, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN, M. Joël DAZAS, M. Jean-Luc MADEJ, M. Alain GUILLON, M. Jean-Louis FOURCAUD
----------	----	--

Pouvoirs	4	<u>Mandants</u> M. Gilbert BEAUJANEAU Mme Reine-Marie WASZAK Mme Pascale GUITTET Mme Fabienne GUERIN	<u>Mandataires</u> M. Mme Gisèle JEAN M. Edouard RENAUD Mme Annette SAVIN
----------	---	--	---

Absents	9	Mme Nelly GARDA-FLIP, Mme Nathalie MARQUES-NAULEAU, M. Gérard PEROCHON, Mme Roselyne TEXEDRE, Mme Sandrine BARRAUD, Mme Rose-Marie BERTAUD, M. Stéphane ALLOUCH, Mme Martine GODET, Mme Laurence RABUSSIER
---------	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260403-20260304\_022CA-DE  
Reçu le 07/04/2026

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme Isabelle JADAUD-PRESSAT, Directrice Générale du Centre de gestion, M. Vincent REVUELTA, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion, M. Christophe PELTIER, Conseiller aux Décideurs Locaux
--------------	--

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne (CDG86) que le dernier alinéa de l'article 4-1.1 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux dispose que : « le mandat des représentants de la collectivité ou de l'établissement public prend fin au terme de leur mandat électif, quelle qu'en soit la cause. »

Le renouvellement général des conseils municipaux ayant eu lieu fin mars 2026, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités et établissements affiliés siégeant au sein du conseil médical en formation plénière, placé auprès du CDG86.

Monsieur le Président rappelle que l'article 4-1.1.a) dispose que : « pour les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion, les membres sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion. »

Monsieur le Président indique que la formation plénière du conseil médical est notamment composée de deux représentants des collectivités et des établissements publics et que chaque titulaire dispose de deux suppléants.

Monsieur le Président précise que le conseil d'administration qui sera installé en juillet 2026 après le renouvellement des membres du conseil d'administration prévu en juin 2026 procédera à une nouvelle désignation des représentants des collectivités au sein de la formation plénière du conseil médical.

Après débats et discussions, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Josette COLAS Maire de Saint-Gaudent	Gisèle JEAN Maire de Queaux Lydie NOIRAUT Maire de Joussé
Jean-Luc MADEJ Maire de Lussac-les-Châteaux	Gérard PEROCHON Maire de Senillé-Saint-Sauveur Edouard RENAUD Maire de Moncontour

AR Prefecture

086-288600232-20260403-20260304\_022CA-DE  
Reçu le 07/04/2026

Pour	17	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	Adopté à l'unanimité
-------------------------	----------------------

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 avril 2026

Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN



**AR Prefecture**

086-288600232-20260403-20260304\_022CA-DE  
Reçu le 07/04/2026